



Vis caché dans appartement en copropriété

Par **lolottem1**, le **28/02/2010** à **17:59**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement dans une petite copropriété il y a 3 mois. Je viens de recevoir un courrier de mon syndic pour un appel de fonds pour payer un expert concernant le procès en cours.

Visiblement le syndic aurait porté plainte contre l'entreprise ayant effectué la rénovation de l'immeuble en 2003 car il y a des infiltrations d'eau dans certains appartements.

J'ignorais totalement qu'une telle procédure était en cours, je n'aurai jamais acheté si je l'avais su. Que dois-je faire? l'ancien propriétaire n'avait-il pas l'obligation de m'en informer? D'autant plus que le montant de l'appel de fond est conséquent et qu'il y en aura visiblement d'autres concernant ce problème.

Merci